

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 3 août 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	0

L'an deux mille dix-huit, le 3 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul CHASSAING, Maire-Adjoint.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM03082018-04	
<u>OBJET</u>	
Signature	d'une convention de délégation de compétence avec la REGION pour le transport scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PLANIOLES est « l'organisateur » (agissant en tant qu'organisateur de second rang, avec le Conseil Régional « l'autorité organisatrice » agissant en tant qu'organisateur de premier rang), des Services de Transport Scolaire.

Il convient de passer une convention de délégation de compétence (de la Région aux Communes) entre le Conseil Régional et la Commune de PLANIOLES, définissant les modalités de ce service, pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention TRANSPORTS SCOLAIRES de délégation de compétence de la Région aux Communes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

A Planioles, le 17 août 2018

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 17/08/2018
et publication ou
notification
du 17/08/2018*

Le Maire Adjoint
Jean-Paul CHASSAING